



**DOSSIER FOOTBALL A 7
« COUPE DE PRINTEMPS 2019 »**

➤➤➤➤ PERIODE D'ENGAGEMENT :

Le dépôt des dossiers d'engagement est à effectuer **jusqu'au Jeudi 14 Mars 2019**

ATTENTION : Aucune inscription ne sera prise au-delà de ce délai.

➤➤➤➤ PERMANENCE POUR LE DEPOT DU DOSSIER :

Pendant les horaires d'ouverture du comité

Lundi – Mardi – Jeudi

10h/12h30 - 13h30/17h

Vendredi

10h/12h30 – 13h30/16h

Pour information, l'envoi des Pv et programmations se fera uniquement par internet :

- L'envoi du PV et de la programmation permet d'avoir toutes les informations + rapidement
- Plusieurs personnes d'un même club ou d'une même équipe peuvent recevoir le PV et les programmations s'ils fournissent une adresse E-mail.
- Des informations **QUOTIDIENNES** peuvent être envoyées aux clubs (en cas d'annulation d'une journée entière pour cause d'intempéries, pour cause de stade fermé, pour cause de forfait ou pour retarder l'horaire d'une rencontre...)
- De couper court aux pertes de courrier, changements d'adresse et fermeture de stade.



DOSSIER D'ENGAGEMENT FOOTBALL FSGT

Le dossier d'engagement comprend 2 pièces obligatoires

1) Fiche d'engagement section Football (ci-jointe et à rapporter au Comité) :

Ce document est un feuillet d'information sur le club (**2 pages**) : coordonnées du club et des personnes responsables de chacune des équipes du club pour réception des PV – aucun n'engagement ne sera pris en compte sans le règlement.
Les Clubs ayant des dettes de la saison précédente, ne pourront être engagés qu'après régularisation.

2) Attestation du Président (ci-jointe et à rapporter au Comité) :

Celle-ci certifiant que le président s'engage à ce que chacun des joueurs, qu'il licencie, aura préalablement fourni un certificat médical d'aptitude (valant décharge pour le comité et le Président du club).

Pour les Nouveaux Clubs, merci de joindre également :

1) Signature de la charte FSGT par le Président du club

Cette charte rappelle et réaffirme l'esprit fair-play qui doit animer en permanence les équipes et les joueurs. Elle rappelle aussi que le foot FSGT se pratique en auto arbitrage, ce qui demande une bonne connaissance des règles. Elle engage les responsables de clubs et les joueurs à s'engager dans une voie qui ne laisse pas de place à la violence, tant verbale que physique.

2) Document affiliation pour 16 mois : d'Avril 2019 à Aout 2020

Au moment de l'inscription, il vous sera demandé un chèque de caution de 50€. Celui pourra être encaissé :

- en cas de désistement de l'équipe
- en cas de problème avec l'équipe ou les joueurs de l'équipe lors de la coupe
- si l'équipe ne respecte pas son engagement pris, de s'inscrire en championnat la saison suivante

Cf documents en fin de dossier et disponibles sur notre site internet : <http://www.fsgt38.org/>

INFORMATIONS :

- ✓ **INSCRIPTIONS DEFINITIVES** : L'engagement d'un club pour la coupe est subordonné à l'accord de la commission et du Comité Départemental après étude du dossier (comportement lors de la saison écoulée, sérieux administratif, dettes financières etc...)
- ✓ **CHAMPIONNAT 2019/2020** : Les dossiers d'engagements pour le championnat de la saison prochaine **vous seront envoyés par courrier fin juin**



ENGAGEMENT FOOTBALL – COUPE 2019

A remplir par le Président du club

Nom de l'Association ou du comité d'Entreprise :

.....

Coordonnées du Responsable de Club :

PRESIDENT* : Mr / Mme.....

* Pour les clubs des Comités d'entreprise, le Président est le responsable de la section

Adresse E-mail du Président du club/de l'association :

Adresse :

Téléphone : travail/portable :

Email :

Mon club a participé au championnat FSGT 2018/2019 : Oui Non

Je suis responsable d'une nouvelle équipe, en participant à la coupe mon équipe est affiliée jusqu'à la fin de la saison 2019-2020

COUPE DE PRINTEMPS

NOMBRE D'EQUIPES ENGAGÉES : _____

Date et signature du Président ou, pour les CE, du Responsable de la section :



FOOT A 7 - COUPE DE PRINTEMPS 2019

COORDONNEES DES RESPONSABLES D'ÉQUIPES
POUR RECEPTION DES PV ET DES MATCHS

PRIERE D'ECRIRE LISIBLEMENT

Club :

EQUIPE 1	
Nom et prénom du Principal Responsable	
N°tel

Adresse E-mail	
Adresse courrier	
Nom et prénom du Second Responsable	
N°tel

Adresse E-mail	
Adresse courrier	
Disposez-vous d'un terrain ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si oui, nom et adresse précise du terrain *:		
Jour et heure de disponibilité :		
* Fournir le justificatif de la Mairie justifiant l'attribution du terrain		



FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL

Club :

EQUIPE 2	
Nom et prénom du Principal Responsable	
N°tel

Adresse E-mail	
Adresse courrier	
Nom et prénom du Second Responsable	
N°tel

Adresse E-mail	
Adresse courrier	
Disposez-vous d'un terrain ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si oui, nom et adresse précise du terrain *:		
Jour et heure de disponibilité :		
* Fournir le justificatif de la Mairie justifiant l'attribution du terrain		

Pour les clubs ayant plus de 2 équipes, merci de demander un formulaire au comité FSGT 38



CHARTRE FOOT A 7 du comité départemental de la FSGT Isère

1) Toute équipe s'inscrivant dans l'activité Foot à 7 s'engage à :

- **respecter les règlements en vigueur : championnat et coupes**
- **faire vivre et développer l'esprit de fair-play qui règne à la FSGT.**
- **licencier obligatoirement au moins 10 joueurs pour débiter le championnat.**

2) **Au début de chaque rencontre**, les responsables d'équipe devront remplir la feuille de match avec les joueurs présent le jour de la rencontre. Les responsables d'équipe s'engagent à présenter **les licences de tous les joueurs de l'équipe inscrits sur la feuille de match** - pour chaque partie disputée en championnat ou en coupe - **et présents sur le terrain. Cette présentation s'effectue avant le début de la partie.**

Tout nouveau joueur, arrivant en cours de match devra présenter sa licence.

Nous rappelons que tout joueur s'engageant sur le terrain doit être en possession d'une licence.

Toute partie n'ayant pas fait l'objet d'une feuille de match en bonne et due forme entraîne **systématiquement** match forfait pour l'équipe qui n'a pas rempli la feuille de match (0 point / 0 but).

La feuille de match est transmise **sous huit jours** au Comité. En cas de non réception, match perdu pour les 2 équipes (0 point / 0 but).

3) Avant **chaque** partie, les responsables d'équipes doivent se contacter pour fixer la date, l'heure et le lieu de la rencontre.

Aucun report n'est accepté, sauf si les conditions météo, ne permettent pas de jouer le match.

4) Le principe de fonctionnement du Foot à 7 en FSGT repose sur l'**auto-arbitrage**.

Cela suppose que **tous les joueurs et dirigeants connaissent les règlements - championnat ou coupe - et s'engagent à les respecter, ce qui implique de fait :**

- respect de ses partenaires et de ses adversaires,
- respect des règles régissant le championnat FSGT qui sont différentes de celles appliquées par la FFF : pas de tacle sur le joueur, pas de hors-jeu, etc.

Les responsables d'équipes s'engagent à faire connaître et à faire respecter **cette charte** au sein de leur équipe sur le terrain.

5) En cas de problème, le responsable d'équipe doit être capable de ramener le calme dans son équipe : il peut pour cela demander à son ou ses joueur(s) de «souffler» quelques minutes sur le banc de touche quand il ressent des tensions sur le terrain.

Si un match devait être interrompu, les responsables doivent remplir la feuille de match en indiquant le motif de l'interruption.

La Commission Foot règlera alors les litiges en convoquant les responsables d'équipes concernées. **Elle décidera de sanctions éventuelles** après avoir entendu les deux équipes.

La Commission Foot **proposera au Conseil Départemental -seule autorité compétente - d'exclure** le ou les joueur(s), voire même l'équipe se comportant mal sur les terrains du département.

7) Pour information, les membres de la Commission seront amenés ponctuellement à visiter les terrains, à contrôler les feuilles de match et donc les licences de **chaque joueur**.

Nom de l'équipe :

Date :

Signature du responsable d'équipe :



**EMANDE DE RENOUELEMENT DE LA LICENCE FSGT
SAISON 2018-2019 OU ANNEE 2019**

La loi du 26 janvier 2016 dite de « modernisation du système de santé » et ses décrets d'application ont modifié les conditions de délivrance et renouvellement des licences sportives.

Vous pratiquez une ou plusieurs activités qui n'ont pas de contraintes particulières et vous sollicitez le renouvellement sans discontinuité de votre licence FSGT pour la saison 2018/2019 ou l'année 2019 et avez déjà remis un certificat médical à votre club / association pour la saison 2017/2018 ou l'année 20187. Au préalable, votre club / association vous a remis les deux formulaires mentionnés ci-dessous, à savoir

- Le **questionnaire de santé** (Cerfa n° 15699*01) que vous devez obligatoirement renseigner et conserver ;
- La **présente attestation** que vous devez signer et remettre à votre club / association qui la conservera.

Si vous avez répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé :

- Vous devez obligatoirement renseigner, signer et remettre à votre club / association la présente attestation qui la conservera.

Si vous avez répondu « oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé :

- Vous devez solliciter un certificat médical auprès d'un-e médecin. Ce certificat médical devra établir explicitement l'absence de contre-indication à la pratique du-des sports que vous souhaitez pratiquer avec votre club / association datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence FSGT.

- Et, vous devez obligatoirement remettre le certificat médical délivré par le médecin à votre club / association qui le conservera.

Par ailleurs, nous vous informons expressément que le **questionnaire de santé** que vous avez renseigné, **vous est strictement personnel**. Et, nous vous informons aussi expressément que **les réponses formulées par vos soins relèvent de votre responsabilité exclusive**.

- AT T E STAT ION-

(à renseigner, à signer et à remettre obligatoirement par l'adhérent-e à l'association /club)

Je soussigné-e (Prénom / Nom du-de la licencié-e):

.....

N° de licence FSGT :

Adhérent-e du club / association

.....

J'atteste sur l'honneur avoir reçu le questionnaire de santé, avoir pris connaissance des préconisations de la FSGT ci-dessus et avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa N°15699*01) qui m'a été remis par mon club / association. Et, j'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait à, le.....

Pour dire et valoir ce que de droit, **Signature** du-de la **licencié-e** (ou de son-sa-ses représentant-e légal-e / légaux-légales pour le-s mineur-e-s) :



Pour les nouvelles équipes

ATTESTATION

Relative à « la surveillance médicale des sportifs »

La loi du 23 mars 1999, relative à la protection de la santé des sportifs, subordonne la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations, à la délivrance d'un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique :

Conformément à cette obligation,

Je (soussigné) NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Président (ou responsable délégué), du club.....

Affilié à la FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL, certifie que tous les licenciés du club participant à des épreuves sportives organisées par la dite fédération, auront au préalable de l'homologation de leur licence, fourni auprès du secrétariat du club **un certificat médical** ou **une attestation de questionnaire santé conforme**

Et de ce fait je m'engage à conserver les dits **certificats médicaux** et/ou **les attestations de santé** pour valoir ce que de droit, étant entendu qu'aucun pratiquant ne peut prétendre prendre part à une épreuve s'il n'est pas homologué (sauf cas de manifestation expressément qualifiée d'ouverte).

« Lu et approuvé »

Date et signature,

**ATTENTION SANS CE FORMULAIRE, À FAIRE REMPLIR PAR LE PRESIDENT
ET À REMETTRE AU COMITE, TOUT ENGAGEMENT NE SERA PAS VALIDE.**

Nota : Le président (ou la personne ayant reçue délégation expresse), risque des poursuites judiciaires en cas de manquement à cette obligation.

Le fax ne peut être employé en lieu et place de cette attestation et aucune licence ne sera homologuée sans cette formalité.



CERTIFICAT MEDICAL FSGT

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie avoir examiné le : _____

Nom et Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : Masculin Féminin

Demeurant à : _____

Licencié(e) au club de : (indiquer le club de rattachement) : _____

et n'avoir constaté à ce jour, AUCUNE CONTRE INDICATION pour la pratique de l'activité Physique et Sportive suivante : _____

- de compétition
- d'entraînement et d'entretien

OU

Avoir constaté à ce jour, une contre indication pour la pratique des activités Physiques et Sportives suivantes : _____

J'estime nécessaire une consultation spécialisée en Médecine du Sport :

- OUI NON

Cachet Professionnel et Signature du Praticien



INFORMATION ASSURANCE

Ce document est à garder par les Présidents de Clubs

La loi 2000, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, impose aux dirigeants des associations sportives, en matière d'assurance, une obligation générale d'information envers ses membres.

Conformément à cette obligation,

Je (soussigné) Mr , Mme, Mlle.....

Déclare que lors de mon adhésion à l'association

.....

Une notice « assurance » m'a été remise par les dirigeants et qu'ainsi je reconnais avoir pris connaissance :

- d'une part des garanties de base individuelle accident (plafond et modalités de mise en œuvre incluses), auxquelles, sur les conseils de mon association, je choisis de souscrire au travers de la licence FSGT.
- d'autre part des garanties complémentaires qui me sont mises à disposition par la FSGT, et auxquelles je peux souscrire volontairement.

Signature (pour les mineurs signature des parents)

« Lu et approuvé »

FORMULAIRE A FAIRE REMPLIR POUR TOUTE ADHESION (joint à la notice explicative), et À CONSERVER PAR LE PRESIDENT.

NOTA : l'assurance individuelle n'étant pas imposée strictement par la loi, toute association sportive qui accepterait de licencier une personne « hors assurance », aura du au préalable se faire remettre un document dûment signé, attestant que l'intéressé a bien été informé des risques encourus et des possibilités de couverture proposée par l'association, et qu'ainsi c'est en toute connaissance de cause qu'il refuse la souscription (à conserver très précieusement par le responsable de la structure)

Notice téléchargeable sur le site de la fsgt38



INFORMATION

Nous vous informons que tous les renseignements mentionnés dans ce dossier d'engagement (coordonnées téléphoniques, adresse Email et adresse courrier) et relatifs aux Présidents de clubs et responsables d'équipes seront portés sur le site Internet de la FSGT

Oui, j'accepte que les coordonnées mentionnées dans ce dossier soient utilisées afin de constituer un annuaire*.

Non, je refuse que les coordonnées mentionnées dans ce dossier soient utilisées afin de constituer un annuaire*.

Signature du Président

* cocher la case correspondante